



Mantes La Ville, 29 septembre 2007



L'Inspecteur de l'Education Nationale

A

Mesdames et messieurs les Directrices et Directeurs des écoles

Elémentaire et Maternelle La Sablonnière
Elémentaire et Maternelle Les Merisiers
Elémentaire J. Jaurès
Elémentaire et Maternelle A. Gaillard
Maternelle les Alliers de Chavannes de
Mantes la Ville

Elémentaire et Maternelle Buisson
Elémentaire et Maternelle P. Kergomard
Elémentaire et Maternelle J. Macé
Elémentaire Jean Zay
Maternelle Montessori de Limay

Inspection de Mantés La Ville

Affaire suivie par Alain HESLING -IEN

Téléphone : 01 30 98 88 11

Télécopie : 01 34 77 68 41

Mél
ce.0780234f@ac-versailles.fr

Ecole élémentaire Jean Jaurès
Place de la Mairie
78711 MANTES LA VILLE

Objet : Modalités d'intervention des enseignants « Ressource » de la circonscription – Année scolaire 2007-2008.

Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités du projet de circonscription, des COS de Mantés la Ville et de Limay et des projets d'écoles, il a été décidé de poursuivre le travail de soutien aux élèves du cycle 2 dans les apprentissages complexes auxquels ils sont confrontés. Le dispositif de "maîtres ressource" est donc reconduit.

Ces enseignants seront appelés à travailler au sein de classes, avec des enseignants volontaires, pour explorer les possibilités offertes par la présence de deux enseignants sur un temps de classe important, au service de la réussite de tous les élèves dans leurs apprentissages.

Ces enseignants "Ressource" sont :

- des maîtres de zone RRS (deux pour la circonscription),
- des enseignants supplémentaires (maîtres nommés sur les postes RASED non pourvus par des enseignants spécialisés lors du mouvement des personnels).

Pour cette année 2007/2008, la circonscription bénéficie donc de l'intervention de quatre enseignants supplémentaires.

1) Les **objectifs généraux** fixés pour leurs interventions sont :

- ◆ Permettre un accompagnement des apprentissages **en lecture et en écriture** ¹, en se centrant sur les compétences attendues chez des **élèves de CP**.²

¹ Voir sur le site de circonscription : www.ac-versailles.fr/etabliss/ien-mantes-la-ville (rubrique Espace enseignant)

² - "Programmes de l'école élémentaire 2002", Cycle des apprentissages premier et cycle des apprentissages fondamentaux et circulaire du 31 mars 2006



2/3

- ◆ Aider les élèves de CE1 qui rencontrent encore des **difficultés significatives** dans la maîtrise de la langue.
- ◆ Accompagner la **mise en œuvre des PPRE** dont bénéficient certains élèves de cycle 2.
- ◆ Renforcer la **continuité et la cohérence des enseignements entre la GS et le CP**, notamment en ce qui concerne la maîtrise de la langue orale.

2) Les **modalités d'organisation** seront les suivantes :

- Dans tous les cas, la recherche d'une efficacité accrue sera visée en évitant une trop grande dispersion des lieux et des temps d'intervention.
Des priorités sont donc arrêtées :
 - Le projet d'intervention auprès d'une classe se fera sur la base du semestre : de la rentrée scolaire aux vacances d'hiver, puis des vacances d'hiver aux vacances d'été.
 - Le rythme d'un minimum de deux interventions de trois heures, par semaine, pour un même groupe-classe, sera la règle.
- L'intervention d'un enseignant "Ressource" peut prendre, au sein d'une classe, des formes très diverses :
 - Présence devant la classe entière, avec l'enseignant, pour agir auprès de tous, lors de situations de découverte ou de réinvestissement.
 - Action auprès de la majeure partie des élèves pendant que le maître de la classe travaille avec les plus en difficulté.
 - Intervention auprès d'un groupe dans le cadre d'un décroisement d'une ou de plusieurs classes d'un cycle.

Le travail au sein de la classe, auprès du groupe entier, en lien avec l'enseignant titulaire de la classe sera privilégié.

Les modalités, adaptées aux objectifs poursuivis, sont à définir au sein d'un projet d'intervention, elles seront arrêtées d'un commun accord entre l'enseignant de la classe et l'enseignant « ressource ».

- Les interventions seront centrées sur les compétences construites par les élèves dans le domaine la maîtrise de la langue. Toutes les situations pédagogiques, dans tous les domaines disciplinaires abordés à l'école, permettent ce travail spécifique (travail sur la lecture des consignes, sur les informations à identifier, sur la rédaction de réponses ...)
- Les projets de classe trop vastes, aux objectifs coûteux en temps, seront écartés.
- **L'enseignant "Ressource" n'a pas vocation à prendre en charge le suivi d'enfants dont la situation relève plus de l'intervention d'un maître spécialisé du RASED.** Mais, de la même façon que l'enseignant de la classe, il pourra aider ce ou ces élèves, au sein de la classe, face aux activités quotidiennes proposées ou dans des activités spécifiques identifiées dans le cadre d'un PPRE. **Aucun suivi individuel ou en tout petit groupe, en dehors de la classe, ne pourra se faire.**



3/3

2) Calendrier de l'année :

- 1^{er} semestre (jusqu'aux vacances de février) : les interventions se feront auprès des classes selon les modalités suivantes (valeurs indicatives) : 70 % auprès des élèves de CP et 30 % auprès des élèves de CE1
- 2^{ème} semestre (de février aux vacances d'été) : 50 % auprès des élèves de CP et 50 % auprès des élèves de GS(valeurs indicatives) .

3) Participation de l'enseignant « ressource » à la vie des écoles :

- Chaque enseignant "Ressource" assiste aux réunions de travail (conseils de cycles) d'un même groupe scolaire de référence (élémentaire et maternelle), tout au long de l'année, afin de renforcer la continuité et participer ainsi activement à la réflexion sur les stratégies pédagogiques mises en œuvre dans le cadre des projets d'écoles.

Pour l'année scolaire 2007/2008, sur la base des projets d'école, des résultats aux évaluations nationales et des ressources disponibles, les écoles retenues pour l'intervention de ces "maîtres ressource" sont :

MANTES LA VILLE :

Groupes scolaires :

- La Sablonnière et Armand Gaillard
- Jean Jaurès et les Merisiers

LIMAY :

Groupes scolaires :

- Buisson et P.Kergomard
- J. Macé et Montessori ; J. Zay et mat Macé

L'Inspecteur de l'Education Nationale,

Alain HESLING